

Finlande
 France
 Gabon
 Ghana
 Grèce
 Guatemala
 Guinée
 Honduras
 Hongrie
 Inde
 Indonésie
 Irlande
 Islande
 Israël
 Italie
 Jamaïque
 Jamahiriya arabe libyenne
 Japon
 Jordanie
 Koweït
 Liban
 Libéria
 Libye
 Malaisie
 Maldives
 Malte
 Mexique
 Monaco
 Nigéria
 Norvège
 Oman
 Panama
 Pakistan
 Papouasie-Nouvelle-Guinée
 Pays-Bas²
 Pérou
 Philippines
 Pologne
 Portugal
 Qatar
 République démocratique allemande
 République dominicaine
 Roumanie
 Royaume-Uni^{3 4}
 Saint-Vincent-et-Grenadines
 Singapour
 Sri Lanka
 Suède
 Suisse
 Thaïlande
 Tchécoslovaquie
 Tonga
 Trinité-et-Tobago
 Tunisie
 Turquie
 Tuvalu
 Ukraine, R.S.S.
 Union des Républiques socialistes
 soviétiques
 Uruguay
 Vanuatu
 Venezuela
 Yémen, République arabe du
 Yougoslavie

NOTES:

*Remplace la Convention de 1960
dans les rapports entre les États
contractants*

¹Applicable au Land de Berlin
²Applicable aux Antilles néerlandaises
³Avec une déclaration
⁴Applicable à Hong Kong et l'île de Man

Convention internationale de 1979 sur la
recherche et le sauvetage maritime
Fait à Hambourg le **27 avril 1979**
En vigueur pour le Canada le 22 juin 1985

PARTIES: Afrique du Sud

Algérie
 Allemagne, République fédérale d'¹
 Argentine
 Australie²
 Barbade
 Belgique
 Belize³
 Cameroun
 Canada
 Chili²
 Chine²
 Danemark
 États-Unis
 Finlande
 France
 Japon
 Mexique
 Norvège
 Nouvelle-Zélande⁴
 Pakistan
 Pays-Bas
 Pologne
 République démocratique allemande
 Royaume-Uni⁵
 Saint-Christophe-et-Nièves
 Suède
 Turquie
 Venezuela

NOTES:

¹Applicable au Land de Berlin
²Avec une déclaration
³Application provisoire
⁴Applicable aux Îles Cooks et Nioué
⁵Extension aux Anguilles, Bermudes,
Gibraltar, Guernsey, Hong Kong Îles de
Man, Îles Vierges Britanniques, Jersey

NAVIGATION — SERVICE DE RECHERCHE DES GLACES

Accord relatif au financement du Service
de recherche des glaces dans l'Atlantique
nord

Fait à Washington le **4 janvier 1956**
En vigueur pour le Canada le 5 juillet
1956

RTC 1956/12, RTNU 256/171

PARTIES:

Allemagne, République fédérale d'¹
 Belgique
 Canada
 Danemark
 Espagne
 États-Unis
 Finlande
 France
 Grèce
 Israël
 Italie
 Japon
 Libéria
 Norvège
 Panama
 Pays-Bas
 Pologne
 Royaume-Uni
 Suède
 Yougoslavie

NOTE:

¹Applicable au Land de Berlin

NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

*Voir Armes nucléaires (Non-
prolifération)*

NUCLÉAIRE

*Voir Armes nucléaires (Non-prolifé-
ration); Énergie atomique; Essais
nucléaires (Interdiction)*

Convention sur la protection physique des
matières nucléaires

Fait à New York et Vienne le **3 mars
1980**

En vigueur pour le Canada le 8 février
1987

PARTIES:

Australie
 Bulgarie¹
 Canada
 Corée, République de¹
 États-Unis
 Guatemala¹
 Hongrie¹
 Indonésie
 Liechtenstein
 Mongolie¹
 Niger
 Norvège
 Paraguay
 Philippines
 Pologne
 République démocratique allemande¹
 Suède